



BILAN DES CAMPAGNES DE PROMOTIONS Année 2023

SOMMAIRE :

I. Premier degré

A - Liste d'aptitude (LA): accès des instituteurs à l'échelle de rémunération (ECR) de professeur des écoles (PE) 2023

B - Hors classe de l'ECR de PE 2023

C - Classe exceptionnelle de l'ECR de PE 2023

II. Second degré

A – Listes d'intégration des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) et des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement (AECE) 2023

B – Liste d'aptitude agrégés 2023

C – Tableaux d'avancement

1- Hors classe agrégés 2023

2- Hors classe professeurs certifiés (PC) / professeurs de lycée professionnel (PLP) / professeur d'éducation physique et sportive (PEPS) 2023

3- Classe exceptionnelle agrégés 2023

4- Classe exceptionnelle PC / PLP / PEPS – 2023

I. Premier degré

A - Liste d'aptitude : accès des instituteurs à l'ECR de PE - 2023

Rappel des conditions : l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles par la voie du premier concours interne et de la liste d'aptitude sont prévues aux articles R914-61 et R914-62 du code de l'éducation.

Peuvent faire acte de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude, les instituteurs titulaires qui justifient, à la date du 1^{er} septembre de l'année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, de cinq années de services effectifs en cette qualité.

Pour l'année 2023, le contingent était de :

- 82 pour la liste d'aptitude ;
- 5 pour le premier concours interne.

Bilan liste d'aptitude 2023			Bilan 1er concours interne 2023			Nombre d'instituteurs restant à intégrer à l'ECR de PE au 01/09/2024	
Nombre de promotions offertes LA 2023	Nombre d'instituteurs promus par LA dans l'ECR des PE	% promus	Nombre de postes session 2023	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis		% admis
82	20	24,4%	5	42	3	60,0%	147

Le corps des instituteurs est en extinction depuis la création du corps de professeurs des écoles (décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles).

61,8 % des 136 instituteurs en activité exercent en Nouvelle Calédonie.

Pour autant, il convient de préciser que ces voies d'accès à l'ECR de PE sont peu demandées par les instituteurs qui souhaitent, en majorité, conserver les bénéfices de la catégorie active pour faire valoir leurs droits à la retraite.

Pour mémoire, en 2022, 17 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude et 2 par la voie du 1^{er} concours interne.

B - Hors classe de l'ECR de PE – 2023

Rappel des conditions : peuvent accéder au grade de la hors-classe, les maîtres contractuels comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale. Le taux de promotion est passé de 18% en 2022 à 21% en 2023.

Promotions au grade de hors-classe de PE - répartition par genre

Contingent total de promotions 2023	Population éligible	Nombre de promotions réalisées en 2023		TOTAL
		Homme	Femme	
1 850	8 812	213	1 637	1 850

Le relèvement du taux pro/pro a permis une augmentation 185 promotions possibles entre 2022 et 2023 (1 665 en 2022 à 1 850 en 2023) soit une augmentation de 11,1%.

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre - 2023

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la hors classe au 01/09/2023		
Homme	Femme	Age moyen H/F
52,3	52,8	52,5

C - Classe exceptionnelle de l'ECR de PE - 2023

Les modalités d'accès au grade de la classe exceptionnelle en 2023 sont identiques à celles de 2022.
Les évolutions issues des travaux SOCLE relatifs aux conditions de promotion à la classe seront mises en œuvre à compter de 2024¹ sur la base d'un taux de pro/pro et de la suppression des conditions d'exercice du vivier 1.

Le contingentement 2023 du grade de la classe exceptionnelle a été modifié en cours d'année et relevé 10,5%².

Promotions au grade de la classe exceptionnelle 2023

	Contingent			Population éligible		Nombre de promotions réalisées				
	V1	V2	Total	V1	V2	V1		V2		Total
						H	F	H	F	
PE	1 400	600	2 000	641	604	77	366	32	491	966

Nb : l'académie de la Réunion n'a pas été en mesure de transmettre son bilan. Le nombre de promotions réalisées au titre du vivier 2 a été saturé à hauteur de 86,3%.

Age moyen des promus au grade de la classe exceptionnelle - 2023

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2023		
Homme	Femme	Age moyen H/F
55,2	56,9	56,0

¹ Décret n° 2023-720 du 4 août 2023 modifiant certaines dispositions statutaires applicables aux corps enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

² Arrêté du 16 juin 2023 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps enseignants, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche;

II. II - Second degré

A- Listes d'intégration MA-CD et AE-CE 2023 (article R914-66 code de l'éducation)

Rappel des conditions :

Il s'agit des listes d'aptitude exceptionnelles dites « d'intégration » en vue de l'accès des maîtres en contrat définitif appartenant aux échelles de rémunération des adjoints d'enseignement (AE), des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE EPS) ou des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) aux échelles de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive.

Sont recevables les candidatures qui justifient, au 1er octobre de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée, de 5 ans de services d'enseignement ou de documentation dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Répartition académique des candidatures et des promotions

Académie	Contingent 2023	Nombre de candidats	Nombre de promus
AIX-MARSEILLE	46	0	0
AMIENS	12	1	1
BESANCON	9	3	2
BORDEAUX	39	0	0
CLERMONT-FERRAND	32	1	0
CORSE	1	0	0
CRETEIL	34	0	0
DIJON	10	1	1
GRENOBLE	52	3	3
GUADELOUPE	2	1	1
GUYANE	0	0	0
LILLE	124	3	3
LIMOGES	2	0	0
LYON	66	2	2
MARTINIQUE	0	0	0
MONTPELLIER	19	2	2
NANCY-METZ	53	5	2
NANTES	99	2	2
NICE	12	0	0
NLE-CALEDONIE	138	16	8
NORMANDIE	53	7	3
ORLEANS-TOURS	27	1	1
PARIS	69	1	1
POITIERS	5	0	0
POLYNESIE	21	3	1
REIMS	7	0	0
RENNES	80	5	5
REUNION	7	1	1
STRASBOURG	11	0	0
TOULOUSE	60	2	2
VERSAILLES	110	27	27
TOTAL	1 200	87	68

La population des éligibles et des candidatures au dispositif est en diminution constante : sur la période de 2021-2023, le vivier des éligibles a diminué de 29,3% (884 en 2023), le nombre de candidats de 25,6%.

Par ailleurs, tous les candidats ne remplissent pas les conditions de recevabilité et les académies procèdent à une sélection avant l'intégration dans les ECR concernées (PC, PEPS, PLP).

B - Liste d'aptitude agrégés 2023

Rappel des conditions :

- être en fonction au 1er septembre de l'année de la promotion ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État ;
- bénéficier, au 31 décembre de l'année précédant la promotion, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel ;
- être âgés de quarante ans au moins au 1er octobre de l'année de la promotion, justifier à cette même date de 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel.

Répartition par disciplines des dossiers de candidature

Disciplines	Contingent 2023	Nombre de propositions académiques
Allemand	1	9
Anglais	2	36
Education musicale	1	13
Economie-gestion	2	57
Education physique et sportive	1	25
Espagnol	1	18
Histoire-géographie	1	30
Lettres classiques	1	9
Lettres modernes	2	45
Mathématiques	2	45
Philosophie	1	15
Physique-chimie	1	21
Sciences de la vie et de la terre	1	22
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	21
Total	18	366

Pour mémoire, le contingent est calculé dans la limite d'une nomination pour sept titularisations prononcées l'année précédant l'année d'établissement de la liste d'aptitude parmi les candidats qui auront satisfait aux épreuves de l'agrégation.

Répartition des promotions par disciplines et genres

Discipline	Promotions par genre		Répartition des propositions académiques / genre	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Allemand	0	1	0	9
Anglais	1	1	4	32
Education musicale		1	8	5
Economie-gestion	1	1	30	27
Education physique et sportive	1		16	9
Espagnol		1	4	14
Histoire-géographie	1		13	17
Lettres classiques		1	3	6
Lettres modernes	1	1	7	38
Mathématiques	1	1	19	26
Philosophie		1	5	10
Physique-chimie		1	8	13
Sciences de la vie et de la terre		1	7	15
Sciences industrielles de l'ingénieur	1		18	3
Total	7	11	142	224
Total	18		366	

La proportion de femmes proposées par les académies et des promus est de 61%.

Répartition académique des dossiers et des promotions

Académies	Nombre de propositions académiques	Nombre de promus
Aix-Marseille	18	
Amiens	8	3
Besançon	11	
Bordeaux	14	1
Clermont-Ferrand	17	1
Corse	3	1
Créteil	16	1
Dijon	21	
Grenoble	12	1
Guadeloupe	4	
Guyane	3	
La Réunion	10	
Lille	13	
Limoges	5	
Lyon	16	
Martinique	2	
Montpellier	17	2
Nancy-Metz	7	1
Nantes	21	
Nice	7	
Normandie	25	3
Nouvelle Calédonie	0	
Orléans-Tours	12	1
Paris	14	
Poitiers	15	
Polynésie française	3	
Reims	18	1
Rennes	15	1
Strasbourg	6	1
Toulouse	15	
Versailles	18	
Total	366	18

Le nombre de promus est concentré sur moins de la moitié des académies (42%).

C - Tableaux d'avancement

1- Hors-classe agrégés 2023

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de hors-classe, les agrégés comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération).

Le taux pro/pro est passé de 18% à 21% en 2023.

Répartition par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	23	10	13	43%	57%
Amiens	3	2	1	67%	33%
Besançon	0	0	0	0%	0%
Bordeaux	17	8	9	47%	53%
Clermont-Ferrand	7	3	4	43%	57%
Corse	1	1	0	100%	0%
Créteil	7	6	1	86%	14%
Dijon	7	1	6	14%	86%
Grenoble	27	16	11	59%	41%
Guadeloupe	0	0	0	0%	0%
Lille	33	17	16	52%	48%
Limoges	2	1	1	50%	50%
Lyon	31	14	17	45%	55%
Montpellier	14	3	11	21%	79%
Nancy-Metz	9	1	8	11%	89%
Nantes	50	26	24	52%	48%
Nice	6	2	4	33%	67%
Normandie	13	4	9	31%	69%
Nouvelle Calédonie	2	1	1	50%	50%
Orléans-Tours	7	3	4	43%	57%
Paris	22	8	14	36%	64%
Poitiers	7	4	3	57%	43%
Polynésie française	2	2	0	100%	0%
Reims	2	0	2	0%	100%
Rennes	38	22	16	58%	42%
Réunion	0	0	0	0%	0%
Strasbourg	9	3	6	33%	67%
Toulouse	17	6	11	35%	65%
Versailles	23	9	14	39%	61%
Total	379	173	206	46%	54%

Répartition par disciplines

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	9		9	0%	100%
Anglais	22	4	18	18%	82%
Arts-arts plastiques	11	2	9	18%	82%
Economie-gestion	42	11	31	26%	74%
Education musicale et chant choral	6	2	4	33%	67%
Education physique et sportive	37	24	13	65%	35%
Espagnol	19	4	15	21%	79%
Histoire-géographie	21	10	11	48%	52%
Italien	2	1	1	50%	50%
Lettres classiques	16	4	12	25%	75%
Lettres modernes	32	4	28	13%	88%
Mathématiques	50	26	24	52%	48%
Philosophie	11	8	3	73%	27%
Physique-chimie	30	22	8	73%	27%
Sciences de la vie et de la terre	29	11	18	38%	62%
Sciences économiques et sociales	8	7	1	88%	13%
Sciences industrielles de l'ingénieur	34	33	1	97%	3%
Total	379	173	206	46%	54%

Répartition des appréciations

Appréciation	Nombre	%
Satisfaisant	146	38,5%
Très satisfaisant	134	35,4%
Excellent	93	24,5%
A consolider	6	1,6%
Total	379	100%

La proportion des appréciations « très satisfaisant et excellent » est supérieure de 3,2% comparativement à 2022.

Promotions réalisées 2023

Echelle de rémunération	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Total des promus
			Homme	Femme	
Agrégés	801	169	74	95	169

Le relèvement du taux pro/pro a permis de réaliser 8 promotions supplémentaires sur une population éligible inférieure à celle de 2022.

Le nombre des promus regroupe les maîtres promus au grade de la hors classe ainsi que ceux promus dans le cadre de la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de chaire supérieure (dont les nominations ont augmenté de 55,6% en 2023 et dont le nombre de candidatures a diminué de 30,1%).

Age moyen des promus au grade de la hors classe en 2023

Age moyen des agrégés promus au grade de hors classe au 01/09/2023		
Homme	Femme	Age moyen H/F
52,6	52,3	52,4

2- Hors classe PC / PLP / PEPS 2023

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de hors-classe de leur échelle de rémunération, les maîtres comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération). Le taux pro/pro est passé de 18% à 21% en 2023.

Promotions réalisées à la hors classe des PC/PLP et PEPS en 2023

ECR	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Nombre de promus
			Homme	Femme	
PC	10 233	2 261	685	1 536	2 221
PLP	2 019	448	172	266	438
PEPS	1 225	270	155	110	265
TOTAL	14 477	2 979	1 012	1 912	2 924

Le relèvement du taux de pro/pro a permis 250 promotions supplémentaires en 2023 soit **+9,3%**.

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre en 2023

PC			PLP			PEPS		
Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
52,9	51,9	52,3	52,2	50,8	51,5	49,0	45,5	47,2

3- Classe exceptionnelle agrégés 2022 et 2023

Rappel des conditions :

Sont éligibles au titre du premier vivier, les agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 2ème échelon de la hors-classe et affectés au moins huit ans dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières.

Sont éligibles au deuxième vivier, les agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins trois ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la hors-classe.

Les promotions sont ainsi réparties entre les deux viviers : 70% au moins des promotions (premier vivier), et 30% au plus des promotions (deuxième vivier).

Le contingentement en 2022 de 9,39 % à 10,5% en 2023.

Les évolutions issues des travaux SOCLE relatifs aux conditions de promotion à la classe seront mises en œuvre à compter de 2024 sur la base d'un taux de pro/pro et de la suppression des conditions d'exercice du vivier 1.

Classe exceptionnelle 2022 et 2023

	Effectif	Contingent	Nombre de promotions réalisées		
			Vivier 1	Vivier 2	Total
2022	3 319	128	90	38	128

	Effectif	Contingent	Nombre de promotions réalisées		
			Vivier 1	Vivier 2	Total
2023	3 321	120	84	36	120

Age moyen des promus – 2022

Age moyen des agrégés promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2022		
Homme	Femme	Age moyen H/F
59 ans et 5 mois	58 ans et 4 mois	58 ans et 10 mois

Age moyen des agrégés promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2023		
Homme	Femme	Age moyen H/F
57 ans et 10 mois	57 ans et 8 mois	57 ans et 9 mois

4- Classe exceptionnelle PC / PLP / PEPS – 2023

Rappel des conditions :

Les conditions d'éligibilité au vivier 1 sont identiques à celles des PE.

S'agissant du second vivier second vivier, sont éligibles les agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 7ème échelon de hors-classe.

Le contingentement en 2023 est de 10,5%.

Les évolutions issues des travaux SOCLE relatifs aux conditions de promotion à la classe seront mises en œuvre à compter de 2024 sur la base d'un taux de pro/pro et de la suppression des conditions d'exercice du vivier 1.

Promotions réalisées

	Contingent 2023			Population éligible		Nb de promotions réalisées en 2023				
	V1	V2	TOTAL	V1	V2	V 1		V 2		Total
						H	F	H	F	
PC	1 679	719	2 398	678	781	83	190	232	424	929
PEPS	255	109	364	56	92	5	3	52	33	93
PLP	349	150	499	146	365	41	42	53	88	224
Total	2 283	978	3 261	880	1 238	129	235	337	545	1 246

Nb : L'académie de Poitiers n'a pas été en mesure de transmettre le bilan de sa campagne.

La proportion des promus au titre du 1^{er} vivier reste faible (15,9% du contingent).

Le contingent du 2nd vivier a été saturé à 90,3%.

Age moyen des promus

	PC			PEPS			PLP		
	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
2023	54,7	58,5	56,5	46,5	49,8	48,1	51,8	54,1	52,9